



Lande du Puech Gardy (Identifiant national : 730030064)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z1PZ0515)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Calvet Amaury (Ligue pour la protection des oiseaux - Délégation du Tarn), .- 730030064, Lande du Puech Gardy. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030064.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Calvet Amaury (Ligue pour la protection des oiseaux - Délégation du Tarn)

Centroïde calculé : 605552°-1869034°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/01/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 28/01/2010

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Tarn
- Commune : Rayssac (INSEE : 81221)

1.2 Superficie

5,1 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 577

Maximale (mètre): 643

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette petite ZNIEFF est située sur une colline du plateau agricole et herbager de Rayssac en bordure de la vallée du Dadou.

Elle est exclusivement composée d'une lande sèche dominée par le Genêt à balais, l'Ajonc d'Europe, la Fougère aigle et les éricacées.

Cette lande est un des rares sites de nidification régulier du Busard cendré et du Busard Saint-Martin dans le secteur. Il accueille entre un et trois couples de chaque suivant les années.

Le site est également utilisé comme remise nocturne (dortoir) par les deux espèces de busards (jusqu'à dix oiseaux par espèce) en période post-nuptiale (Busard cendré) et en hiver (Busard Saint-Martin).

Au cours des dernières décennies, ces formations de landes se sont considérablement raréfiées dans les monts de Lacaune suite à l'exode rural et aux enrésinements. Dans les secteurs où l'agriculture s'est bien maintenue, comme c'est le cas ici, de nombreuses landes ont également été défrichées pour être mises en culture.

Les populations de busards ont été nettement affectées dans les monts de Lacaune suite à la disparition de nombreuses landes favorables à leur nidification.

La conservation de ces habitats est donc particulièrement importante pour le maintien de ces espèces.

Le site est également favorable au Circaète Jean-le-Blanc qui l'utilise comme terrain de chasse (lande, fourrés et tas de pierres favorables aux reptiles).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Oiseaux	- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site correspond à la lande utilisée par les Busards cendré et Saint-Martin pour la reproduction, le stationnement et l'hivernage.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Oiseaux	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.83 <i>Fruticées atlantiques des sols pauvres</i>			20	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			30	
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>			18	
	31.86 <i>Landes à Fougères</i>			32	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : LPO Tarn (Calas Jérôme, Maurel Christophe)		10	10	1989 - 1994
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Tarn (Calas Jérôme, Maurel Christophe)		6	6	1989 - 1994
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Passage, migration	Informateur : LPO Tarn (Calas Jérôme, Maurel Christophe)		10	10	1989 - 1994
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Tarn (Calas Jérôme, Maurel Christophe)		6	6	1989 - 1994

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	LPO Tarn (Calas Jérôme)		
	LPO Tarn (Calas Jérôme, Maurel Christophe)		
	LPO Tarn (Maurel Christophe)		